

Gazette d'Oiselay-et-Grachaux n°8

Juillet 2021

Cher(e)s administré(e)s,

Depuis plusieurs mois, l'urgence et l'imprévisibilité ont dominé le quotidien du village. Aujourd'hui notre pays semble reprendre la maîtrise de la situation sanitaire, ce qui nous permet de retrouver les habitudes qui ont rythmé la vie d'Oiselay-et-Grachaux depuis plusieurs décennies : les cérémonies du souvenir, la cancoillotte accompagnée du feu d'artifice du 13 Juillet et nous envisageons déjà la fête foraine de septembre.

Merci à tous pour l'entraide dont vous avez fait preuve les uns envers les autres. Quand les pompiers emmènent les anciens au centre de vaccination, les bénévoles et membres des associations donnent la main à l'employé qui entretient le village, les élus et leurs conjoints font leur possible pour embellir la commune. Elle qui s'est vue infliger un nouveau coup dur : un gouffre s'est ouvert au pied de la salle des fêtes.

Comme d'habitude : on réagit, on s'organise... la vie doit continuer !

Vous verrez donc à travers ce 8^{ème} numéro que de nombreux projets ont vu le jour : l'installation de l'aire de jeux, la création du site internet de la commune et le fleurissement du village.

Et d'autres avancent à grands pas : les travaux de la nouvelle mairie et la réhabilitation du bâtiment communal, la préparation de l'aménagement du terrain communal de la rue du Château.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer un bel été empli de projets ou de farniente !



Bien à vous

Christelle CUENOT,
Votre Maire.

Les brèves des associations

Les Bog's

L'association qui était en sommeil depuis plusieurs mois a décidé de se réveiller en saluant la nature. Le dimanche 11 juillet, les enfants du village ont nettoyé les abords de la commune en partenariat avec l'ONG Pure Océan et le Groupe Casino. Une action menée pour, si besoins est, sensibiliser nos têtes blondes à la gestion des déchets et aux impacts environnementaux.



Nous avons également voulu nous associer à un moment festif très attendu par les habitants du village : la soirée du 13 juillet. En vendant des lampions pour aller assister au feu d'artifice, nous avons récolté des euros qui serviront à financer les activités des enfants de l'association. J'en profite pour vous rappeler qu'il reste quelques tables d'école à vendre...

Bel été à vous,

Émilie DEVAUD
Présidente

Patrimoine de Oiselay-et-Grachaux

En raison de la crise sanitaire et des consignes gouvernementales, nos activités ont été suspendues, nos projets un peu à l'arrêt également.

Le président a rencontré les conseillers départementaux dans le cadre de la campagne électorale, il a bien sûr abordé le sujet de la réhabilitation de l'église du village.

Demande de subvention auprès de la municipalité, la somme de 300 € nous est accordée pour l'année 2021, nous remercions d'ailleurs vivement l'équipe municipale.

Suite à l'accident de l'employé du syndicat de voirie à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, une équipe de bénévoles s'est munie de pelles, pioches et huile de coude pour nettoyer les rosiers autour de l'église ainsi que l'allée centrale du cimetière, le columbarium et le monument du Souvenir.

Un grand merci à eux car malgré les années ils sont encore efficaces...très bonne idée à suivre !

Une autre journée nettoyage sera programmée courant du mois d'Août, si vous êtes partant n'hésitez pas à nous contacter, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

En attendant de se retrouver et d'avancer ensemble, bel été à vous tous.

Serge MANZONI
Président

L'amicale des sapeurs-pompiers d'Oiselay-et-Grachaux

Le dimanche 14 mars, en guise de manœuvre, les pompiers de Oiselay-et-Grachaux ont tenu à participer à la course " La Grayloise virtuelle " en se lançant le défi de brancarder en relais les bambins du village sur un parcours de 5 KM.

Le samedi 8 mai, jour de la commémoration du 76^{ème} anniversaire de la victoire de mai 1945, un moment de recueillement s'est tenu en compagnie de nos anciens combattants et des soldats du feu.

Le samedi 26 juin, 2 binômes du centre ont participé au Bike and Run organisé à Faucogney par le SDIS 70. C'est un mélange de course à pied et de vélo.

Les résultats restent très bons pour nos 4 participants qui sont repartis avec une surprise de taille : le CPI Oiselay-et-Grachaux s'est vu confier l'organisation de cette même course départementale l'année prochaine.



Bravo à **Mélanie PIALAT, Mickaël DEVAUD, Mickaël ROGNON et Julien OLIVIER** pour leur participation. Ils donnent l'opportunité à notre village d'être mis en avant pour l'année 2022.

Notre association a su organiser, pour le plaisir des habitants, le traditionnel 13 juillet.

Cette manifestation a été marquée par la mise en place d'une formule repas et d'une organisation différente et inédite en cette année si spéciale. Vous avez été nombreux et nombreuses pour ce moment de convivialité et de retrouvailles !

Nous remercions l'association des BOG'S qui a proposé aux enfants une marche aux lampions entre l'ancienne école et le terrain de pétanque. Merci également à Jean-Luc PIALAT et Mickaël DEVAUD qui y ont tiré gracieusement les feux d'artifice.

Les Sapeurs-Pompiers de Oiselay-Et-Grachaux vous souhaitent de belles et agréables vacances

Le président
Mickaël ROGNON

Le comité des fêtes

Le printemps 2021 n'a pas été propice aux animations, gageons que la fin de l'été sera favorable ! Car nous serons heureux d'organiser la fête du village. Le rendez-vous est déjà pris avec les forains : auto-tamponneuses, manège pour enfants, pincés et pêche aux canards n'attendrons que vous !



Nous ferons notre possible pour vous proposer un repas sous chapiteau. Nous vous donnons rendez-vous les 18 et 19 Septembre 2021.

Nicole JASMIN
Présidente

Que se passe-t-il à Oiselay-et-Grachaux ?

✚ Fleurissement du village

L'équipe municipale et quelques bénévoles ont patiemment attendu que les saints de Glace soient passés pour entamer le fleurissement de la commune. Géraniums, bégonias... ont rejoint la fontaine, la salle des fêtes, les différents carrefours et les entrées du village.

La météo n'était pas clémente, mais elle nous a permis d'économiser bien des arrosoirs !



✚ Travaux de voirie 2021



Les travaux que nous vous avons annoncé au printemps ont débuté. L'enveloppe budgétaire prévue à cet effet est de 63 884 €. Pour rappel, sont prévus :

- ⇒ La sécurisation de l'arrêt de bus de la mairie et Grachaux.
- ⇒ La reprise de chaussée pour la voie de Chaux et la rue des Quenessières.

✚ Vaccination COVID 19 avril et mai 2021

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours, en partenariat avec les communes avoisinantes de Fretigney Velloreille, a mis en place une équipe mobile de vaccination 2 jours au gymnase de Fretigney à destination des plus de 70 ans.

L'équipe municipale avait pour mission de contacter toutes les personnes concernées pour leur proposer de se faire vacciner. Les pompiers ont participé à cet effort en véhiculant les personnes qui le désiraient au centre de vaccination.



✚ Les bureaux de vote des élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales ont eu lieu les 20 et 27 juin.

Ce double scrutin a nécessité beaucoup plus d'assesseurs qu'à l'accoutumée, c'est pourquoi de nombreux bénévoles sont venus donner la main en tenant les bureaux de vote : merci à eux.

Nous leur donnons rendez-vous en avril 2022 pour les élections présidentielles.

✚ Étude géologique du terrain communal dit « Terrain Billotte » rue du Château

La commune est propriétaire d'un terrain à bâtir qui est situé au niveau de la rue du Château. L'équipe municipale travaille sur son aménagement avec un cabinet de géomètre et, en parallèle, a fait mener une étude géologique et hydrologique.

En effet, la commune d'Oiselay-et-Grachaux étant située dans une zone d'aléas moyen au niveau des gonflements d'argile, ces études sont obligatoires depuis janvier 2020.

L'entreprise B3G2, consultante en ingénierie de Saint-Vit, est donc venue réaliser des carottages et devrait nous rendre ses conclusions courant de l'été.

+ L'étude du gouffre au pied de la salle des fêtes

Le 25 mai 2021, un gouffre est apparu devant la salle des fêtes communale.

Il avoisine les 8 mètres de profondeur et prend la forme d'une cheminée. L'employé du syndicat de voirie en a fait les frais puisque c'est sous ses pieds, alors qu'il passait la tondeuse, que le gouffre s'est créé.

Dans l'urgence, la commune a pris un arrêté interdisant l'accès à la zone, puis cet arrêté a été aménagé pour permettre au groupe spéléo du pays graylois de mener des investigations.

A cette heure, une entreprise spécialisée en étude géologique a été mandatée pour permettre à la commune d'envisager tous les scénarios possibles en s'appuyant sur des études fiables.



+ Inauguration aire de jeux + goûter d'ouverture



L'Aire de jeux a été inaugurée par les enfants le vendredi 11 juin au retour de l'école. Un goûter offert par la mairie était proposé et des petits cadeaux ont été distribués à l'effigie de la société qui a réalisé cet espace de loisirs.

Le 08 Juillet, c'est l'inauguration officielle qui s'est déroulée en présence du secrétaire général de la préfecture et du président de la caisse locale du Crédit Agricole (Gy – Pesmes – Marnay).



Nous en profitons pour vous rappeler que les animaux domestiques y sont autorisés s'ils sont en laisse : pour la sécurité des enfants.

+ Une épicerie participative à Oiselay-et-Grachaux, ça vous dit ?

Une épicerie participative... C'est quoi ?

C'est une épicerie à but non lucratif dont nous sommes à la fois les patrons, les employés et les clients.

C'est une initiative citoyenne animée d'un esprit de solidarité qui privilégie les circuits courts afin de promouvoir les produits LOCAUX et artisanaux de notre RÉGION

C'est un groupe de personnes ENGAGÉES : chaque membre s'engage à donner quelques heures de son temps pour le fonctionnement de l'épicerie : accueil, mise en rayon, inventaire, réception des marchandises, entretien...

C'est un lieu qui nous ressemble et qui nous rassemble, un lieu de rencontre, un lieu de vie.



**Ce projet vous intéresse ? Contactez Sylvie MAIGNOT au 06.82.33.60.38
(De préférence après 18h00)**

La Mairie sauvegarde et rénove le Patrimoine :

+ Rénovation du bâtiment communal



L'équipe municipale a à cœur d'entretenir le patrimoine communal et de le mettre en valeur. Nous entamons une étude pour la restauration du bâtiment de l'ancienne école, bâtiment de type III^{ème} République. Des désordres sont existants et on remarque aisément des fissures dans la bâtisse. La première étape de ce projet est un diagnostic.

C'est pourquoi nous avons fait poser des témoins de fissure par Stéphane RAMONDENC, artisan du bâtiment ancien de Fretigney Velloreille. Ces instruments de mesure permettent de suivre avec rigueur l'évolution d'une fissure au 1/10 de mm.

En parallèle, nous avons réalisé une consultation d'architectes pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre des études et travaux de rénovation en conformité avec les restrictions liées au périmètre de l'Église.

Le cabinet LHOMME et NECTOUX, architecte du patrimoine, a été retenu et est venu fin juin pour réaliser des relevés, un diagnostic et des plans pour, par la suite, établir un devis quantitatif détaillé des travaux.

+ Lancement des travaux de la nouvelle mairie dans le bâtiment communal



L'équipe municipale avait pour objectif de rendre la mairie plus accessible aux administrés dont la mobilité est réduite et de la re-positionner dans ce majestueux bâtiment communal pour lui redonner vie et son caractère « d'Hôtel de Ville », lieu d'exercice de la mission de service public.

Lors du conseil municipal de mai, le choix des entreprises a été opéré. Les travaux ont démarré le 05 Juillet avec le démontage de l'électricité. La reprise des peintures, la mise en place des sols et la remise aux normes de l'électricité devraient être terminées à la mi-août.

Le bâtiment communal accueillera donc à l'automne la nouvelle mairie dans la partie droite du premier niveau, à la place de l'ancienne classe d'école, et la partie gauche correspondant à la salle du périscolaire sera toujours mise à disposition des habitants pour des rassemblements ou événements festifs.

+ Le nettoyage du clocher

L'intérieur du clocher de l'église a bénéficié d'un bon coup de propre. Jean et Claude DEVAUD ont donné la main à Mathieu JASMIN : ils ont retiré des quinaux de fientes à l'aide de seaux avec un système de poulies.

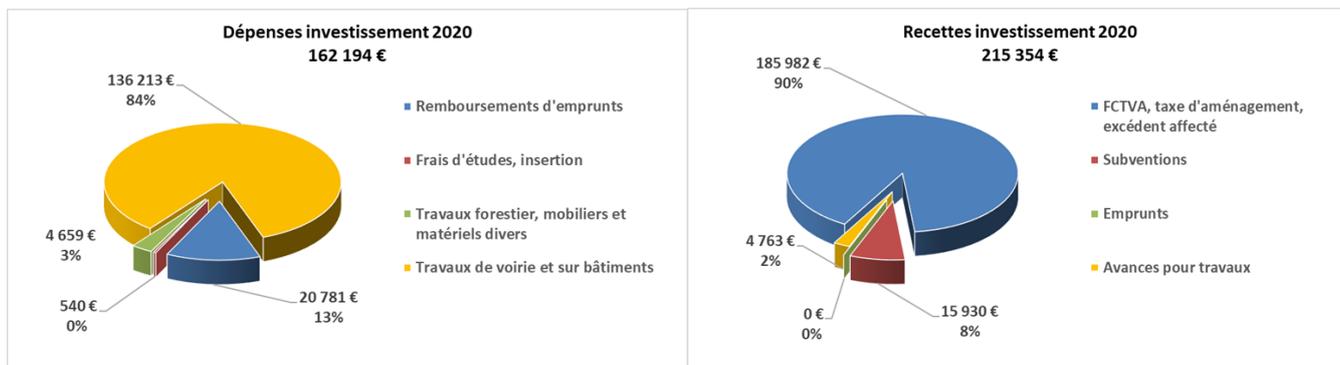
Cette opération a permis aux entreprises qui sont venues pour la rénovation du toit et pour la réparation de l'horloge d'accéder librement à l'édifice.



Budget 2021 et bilan des travaux réalisés

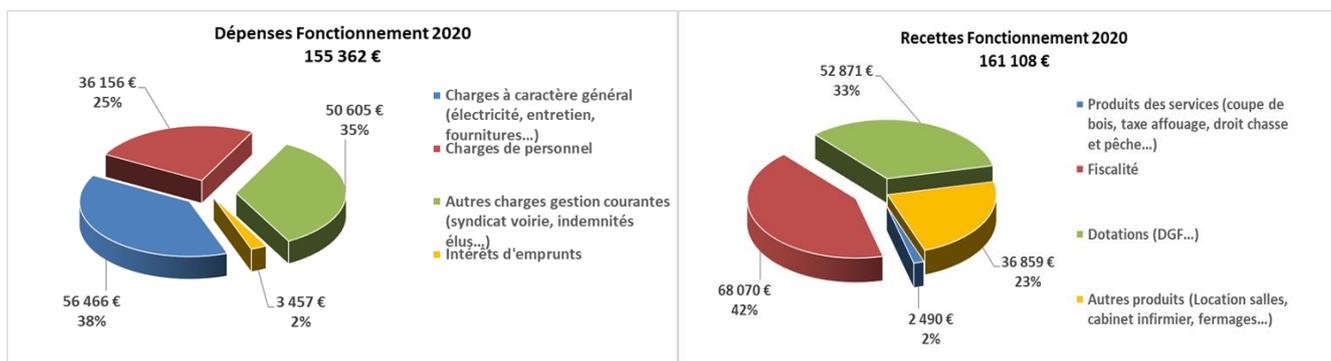
Vote du compte administratif 2020 et Budget primitif 2021 :

→ Réalisations 2020 en investissement :



Les travaux de voirie de l'entrée de village ont été les principales dépenses d'investissement 2021 pour un montant de 130 000 €, largement financés par un excédent en recette d'investissement sur exercices antérieurs de 174 000 €, ce qui a permis de dégager un excédent 2020 de 53 000 €.

→ Réalisations 2020 en fonctionnement :



Les plus importantes dépenses de fonctionnement concernent les charges courantes d'entretien des bâtiments (électricité, chauffage...) et les charges de personnel communal.

Les recettes sont beaucoup plus faibles que les années précédentes en raison de la crise COVID qui a privé la commune du produit des ventes de bois et des recettes de location de salles.

Le résultat de l'exercice 2020 est cependant bon puisqu'un excédent de 5 746 € a pu être dégagé.

Bilan des travaux réalisés sur 2020 – début 2021 :

→ Financement travaux RD5 :

Les travaux de voirie de la RD5 ont été subventionnés à plus de 66 % laissant un reste à charge à la commune de 37 000 € sur les 130 000 € engagés.

Récapitulatif Financement travaux RD5 2020		
Montant total des travaux définitifs (HT)	108 115 €	
Subventions :	Perçu	Taux
Aide départementale de voirie	22 434 €	20,75%
Bordures de trottoirs	9 820 €	9,08%
DETR	33 187 €	30,70%
Amendes de police	5 974 €	5,53%
TOTAL	71 415 €	66,05%
FCTVA (en 2022)	21 282 €	16,404%
Reste à charge pour la commune	37 041 €	28,55%

→ Financement de l'Aire de jeux :

L'Aire de jeux, ouverte au printemps 2021, a été réalisée par la société Proludic pour les équipements, par la société Poissenot TP pour le terrassement et par l'entreprise Alex'térieur pour l'engazonnement. L'aménagement paysager et la plantation d'arbres aura lieu à l'automne 2021.

Le budget total de ce projet est de 30 000 € subventionné à hauteur de 53 % soit un reste à charge pour la commune de 16 000 €. Voici le plan de financement :

Financement de l'Aire de jeux	
PROLUDIC et mobiliers	17 065 €
Terrassement par POISSENOT TP	8 936 €
Engazonnement par ALEX'TERIEUR	1 710 €
Budget plantation d'arbres - espaces verts	2 288 €
COUT TOTAL TTC	30 000,00 €
Subvention ETAT (DETR) 40 %	12 000 €
Subvention Crédit Agricole	2 000 €
Reste à charge pour la commune	16 000,00 €

Budget 2021

En investissement, un budget de **236 175 €** a été voté pour financer, entre autres :

- Des travaux de voirie sur la voie de Chaux, la rue des Quenessières et la sécurisation des deux arrêts de bus de la commune,
- Des travaux de réfection de l'Eglise,
- Des études pour la rénovation du bâtiment communal ainsi que des travaux de rénovation intérieur.

En fonctionnement, un budget de **215 736 €** a été voté pour financer entre autres :

- Les charges courantes de fonctionnement et d'entretien des bâtiments publics ainsi que les charges de personnels,
- Les frais d'honoraires des actes d'urbanisme et contentieux,
- La participation au service incendie pour les mesures des poteaux incendie de la commune.

Les nouveautés 2021 !...

Le site internet officiel de la commune d'Oiselay-et-Grachaux est en ligne !

Ce projet répond à une demande de nombreux d'entre vous : un outil numérique au service des administrés, des futurs habitants et de tous les curieux du village. Réaliser en quasi-totalité par la commission communication, il a nécessité de nombreuses heures de travail et de formation.



Venez le découvrir à cette adresse : <https://oiselay-et-grachaux.fr/>
Ou en tapant « **mairie de Oiselay-et-Grachaux** » dans la page google et cliquez sur « **Site Web** » (cf image ci-contre).

Ce site vous permettra de trouver **toutes les réponses à vos besoins de démarches administratives** et vous fera découvrir le village sous toute ses coutures : historique, loisirs, promenades et randonnées, commerçants et artisans, associations...

Vous y trouverez également **une application de réservation de Salle des fêtes en ligne.**



Merci à la commission communication pour la réalisation de ce site internet.

Vente de Carte Avantages Jeunes : La commune s'engage auprès des jeunes de 0 à 30 ans

⇒ Nous vous proposons la vente de la carte **au tarif réduit de 6 € au lieu de 8 €** grâce à une prise en charge financière de la commune.



Pour cela, il vous faut renseigner le bon de réservation que vous trouverez en fin de gazette

Concours photo

En janvier 2022, la mairie adressera des cartes de vœux aux différentes collectivités, associations et personnalités publiques avec qui elle entretient des liens. Une missive à l'effigie d'Oiselay-et-Grachaux nous semble plus adaptée pour faire connaître notre beau village à travers la région.



C'est pourquoi, nous avons décidé d'organiser un concours photo sur le thème d'Oiselay-et-Grachaux. Ce concours a pour objectif de mettre en valeur notre village en apportant votre regard au travers de vos photographies : vues originales, insolites, inédites, angles surprenants, portraits de caractère...

Règlement :

- Les participants doivent être domiciliés à Oiselay-et-Grachaux
- Chaque participant peut adresser 1 à 3 photographies dont il est l'unique auteur. Il devra déposer les clichés en format numérique par clé USB en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.
- Le concours est ouvert à partir du 02 Août 2021 et sera clos le 16 Septembre 2021 à 18h00, date limite de dépôt des photographies.
- La résolution doit être suffisante pour une impression papier de qualité.
- La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice de la commune sans limitation de durée à compter de la proclamation des résultats. La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation sur le site internet communal, dans une exposition, dans le bulletin municipal (ou tout autre support de communication), voire dans la presse locale. En contrepartie, la commune s'engage à mentionner l'identité des photographes (prénom et nom).
- Les tirages sur papier, réalisés et financés par la commune, resteront sa propriété.
- Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée.
- Le nom de la personne qui participe au concours ou tout autre signe distinctif ne devra pas figurer sur la photographie, afin de ne pas influencer le jury au moment de la sélection
- Éloïse LOMBARDOT, secrétaire de Mairie sera seule à connaître les auteurs des clichés.

Le Jury :

- Le Jury sera composé des membres du conseil municipal.
- La sélection de la photo se fera lors du conseil municipal de Septembre 2021
- Les photographies seront présentées de façon anonyme, aucun signe ne devant y être apposé.

Comment participer ?

Il suffit de renseigner le bulletin d'inscription que vous trouverez à la fin de la gazette et de le déposer avec vos photographies en version numérique.

À savoir ...

✚ L'été est arrivé avec son flots d'insectes... FOCUS SUR LE FRELON ASIATIQUE

C'est un insecte exotique envahissant qui présente un réel danger à plusieurs niveaux :

- ⇒ Il est un **redoutable prédateur pour les abeilles**, provoquant des dégâts importants sur certains ruchers notamment par le stress qu'il engendre sur les colonies,
- ⇒ Il est **responsable d'une atteinte forte de la biodiversité** du fait de la pression de prédation qu'il exerce sur une importante diversité d'insectes tels que les papillons, les mouches ou encore les araignées,
- ⇒ Il est présent sur la quasi-totalité du territoire français en **particulier au niveau des zones urbanisées** ce qui peut présenter un problème de sécurité publique.

Il provoque ainsi l'inquiétude des apiculteurs mais aussi plus largement des citoyens et des élus. L'objectif de la lutte contre le frelon asiatique est de réaliser une cartographie de sa présence dans le département de Haute-Saône et de procéder à la destruction des nids. L'Union Apicole de Haute-Saône anime et coordonne la lutte ; le Conseil Départemental et la Préfecture 70 apportent leur concours financier pour soutenir son action.

Pour participer à la lutte contre le frelon asiatique, si vous en voyez un :



1. Prendre une photo ou capturer l'insecte à l'aide d'un filet à papillon, piège à guêpe : pour confirmer qu'il s'agit bien de frelon asiatique et non pas d'autres insectes tels que des frelons européens, guêpes...
2. Prévenir le référent frelon asiatique du département :
 - Par sms ou appelez le : 06.40.41.19.04 ou 06.80.18.84.23
 - Par mail : api70@orange.fr
3. Vous serez contacté par un membre de l'Union Apicole Haut-Saônoise qui confirmera ou non la présence du frelon asiatique et pourra organiser une visite sur place.
4. En cas de présence d'un nid actif de frelon asiatique, l'Union Apicole proposera une liste de professionnels agréés pour procéder à la destruction du nid.

IMPORTANT : le coût de cette destruction sera pris en charge par l'Union Apicole et le Conseil Départemental de Haute Saône.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le frelon asiatique, rendez-vous en mairie et sur : www.oiselay-et-grachaux.fr

Nos amis les chiens

« *Dans mes heures les plus sombres, j'ai cherché une main et j'ai trouvé une patte.* »

Ce proverbe a pris tout son sens lors du confinement : au niveau national un boom des adoptions de chiens a été observé. Lors de cette période difficile, Oiselay-et-Grachaux n'était pas en reste et a également vu une augmentation de nos amis à quatre pattes sur son territoire.

Et c'est bien de cela qu'il est question : de territoire.

On voit fleurir ci et là des petites pancartes faites main où on peut lire le désarroi des propriétaires qui voient leurs terrains jonchés de déjections. Il en est de même pour les terrains communaux, pour rappel, les déjections canines sont interdites sur :

- Les voies publiques,
- Les trottoirs,
- Les espaces verts publics,
- Les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique,
- Les espaces privés sans en avoir l'autorisation expresse du propriétaire.



Ainsi, un terrain (de quelques m² au coin d'une rue ou de plusieurs hectares au fond d'un bois) appartenant à la commune ou à un privé fait partie de son patrimoine et ne donne aucunement le droit à qui que ce soit d'en jouir pour quoi que ce soit sans en avoir l'autorisation préalable.



À un bout du village, **la factrice qui se fait courser** par un chien sur le trottoir fini par se réfugier dans son véhicule. Sur l'aire de jeux **un enfant se fait mordre** par un chien en balade sans laisse avec son propriétaire qui ne l'a quitté des yeux que quelques secondes. À l'église, une jeune cycliste de 6 ans pédale aussi vite qu'elle peut pour échapper **au jeune chien qui lui court après** pour jouer...

Les administrés, les mails, les appels affluent en mairie pour signaler ce type d'évènements.

Assurer la sécurité des administrés sur les lieux publics au sein de la commune fait partie des devoirs du Maire et c'est pourquoi nous avons dû prendre, dans un premier temps, **un arrêté interdisant l'accès à l'aire de jeux aux animaux non tenus en laisse**.

Cependant, l'équipe municipale croit en l'intelligence collective et sait que la vie d'un village ne peut pas être régie que par des arrêtés qui bornent les droits et les devoirs de chacun.

C'est pourquoi, nous comptons sur la bienveillance des uns pour que :

- Les rues, les abords des monuments et des maisons **restent propres**.
- Chacun puisse se promener tranquillement **sans craindre** de croiser un animal trop vif ou de se faire aboyer ardemment dessus en longeant le trottoir.

Et nous comptons également sur la tolérance des autres pour nous permettre à tous de vivre en bonne intelligence.

La CCPR et Nous : le PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

→ Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?



C'est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol.

On y trouve essentiellement :

- Un rapport de présentation, qui explique les choix en matière de consommation d'espace.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement. Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports ...
- Un règlement et des documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), ...

Le PLU d'Oiselay-et-Grachaux date de décembre 2009. Le territoire et les enjeux ont évolués depuis 12 ans et la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a institué le PLU Intercommunal comme la règle.

→ Un PLUI contient les mêmes éléments que le PLU à une échelle intercommunale.

Celui de la CCPR a été arrêté le 27 janvier 2020 par les 33 maires.

Mais l'Etat a donné un avis défavorable car il estime que :

1. La consommation foncière est encore trop élevée
2. Nos capacités de ressources en eau sont sur évaluées
3. L'évolution démographique escomptée pour l'avenir est démesurée.

C'est pourquoi, il est à nouveau demandé aux communes de se pencher sur le document.

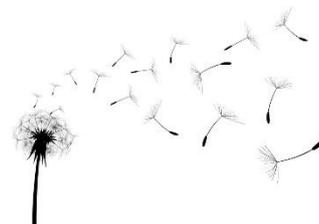
Les 33 communes travaillent sur le document et le présenteront début 2022 aux services de l'état.

Pour plus d'informations sur le PLUI : www.cc-pays-riolais.fr > Accueil > Aménagement du territoire > Plan Local d'urbanisme intercommunal

État civil

✚ Décès

- Le 25 janvier - Madame Michèle TALON à 69 ans
- Le 09 mai 2021 - Monsieur Pierre ROBIN à 83 ans
- Le 22 mai 2021 - Madame Violette MANZONI à 82 ans



Nos pensées vont aux familles

✚ Naissances

- Le 15 mars - Hannah SIRGUEY, de Camille RESSUGE et Mathieu SIRGUEY
- Le 26 mars - Achille BINI, de Anne QUENISSET et Quentin BINI



Félicitations aux heureux parents

✚ Pacte Civil de Solidarité (PACS)

- Le 27 février 2021 - Mickaël ROGNON et Mélanie PIALAT

Tous nos vœux de bonheur



Cahier pratique

+ Horaires de la mairie

Secrétariat :

Lundi de 17h00 à 19h00

Jeudi de 09h30 à 12h30

Permanence des élus :

Lundi de 17h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h00

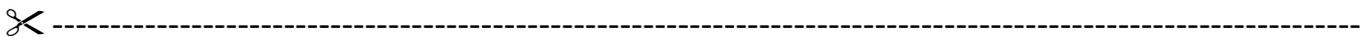
+ Horaires de l'Agence Postale Communale : du lundi au samedi de 9h30 à 12h00

+ Décharge municipale : les clefs sont à récupérer en mairie pendant les heures d'ouverture.

Fermeture pour congés d'été :

L'agence postale : du jeudi 12 Août au mercredi 1^{er} septembre inclus

La mairie : du 15 au 31 Juillet inclus



Bon de réservation carte avantages jeunes 2021 - 2022

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE de NAISSANCE :

N° de MOBILE / EMAIL : /

SEXE : F M

STATUT : Apprenti Collégien Demandeur d'emploi Écolier Autre

Déposer ce bon de réservation en mairie avec :

Votre carte d'identité

Un chèque de 6 €

Un justificatif de domicile de – de 3 mois



Bulletin d'inscription au concours photo 2021

A retourner en mairie lors du dépôt de vos photos

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Nombre de photos proposées (maximum 3) :

Titre de la Photo 1 :

Titre de la Photo 2 :

Titre de la Photo 3 :

Mon inscription au concours photographie vaut acceptation du règlement. Aussi, j'autorise la Mairie d'Oiselay-et-Grachaux à utiliser les photographies proposées dans ses publications, sur son site internet ou pour toute autre utilisation qui lui est propre sans limitation de durée.

Fait le : à

Mention : « lu et approuvé »

Signature :

